

# PASSERELLE

## NUMÉRO SPÉCIAL SOLIDARITÉ ÉPIDÉMIE ET CONFINEMENT



### Le mot du Maire

Bonjour à Tous,

Cette Passerelle réduite se veut un lien entre nous tous et une information sur les services disponibles dans notre proche environnement.

Nous entamons une nouvelle mandature dans des conditions particulièrement difficiles entre épidémie et confinement avec des incertitudes et des préconisations de l'État très changeantes ...

Je remercie les électeurs Cellois qui, malgré le risque sanitaire, se sont déplacés en nombre pour venir voter et ont redonné leur confiance à notre équipe remaniée. Je remercie aussi Gérard Rolinat qui a exprimé ses critiques et a donné un peu de suspens à cette élection. Je regrette que la situation épidémique ait empêché la réunion publique que nous avions prévue et qui aurait permis des échanges entre tous.

Nous nous engageons, dès que la disparition du risque le permettra, à vous rencontrer pour vous présenter vos nouveaux élus et notre programme pour les six années à venir.

L'équipe de 2014 n'a pas encore terminé son mandat, et nous essayons de ne pas perdre de temps, malgré les circonstances, en échangeant avec les nouveaux élus grâce aux moyens technologiques modernes, ce qui permettra un relais plus facile.

La gestion de la situation présente se fait dans un but de sécurité avec un effectif réduit au secrétariat de Mairie et pour les employés techniques, tout en assurant les missions essentielles communales. Merci à tous et à chacun pour leur dévouement. La situation

évolue au jour le jour et nous essayons de nous adapter aux consignes de sécurité et à la logique épidémiologique.

Il faut en effet garder nos possibilités opérationnelles pour pouvoir redémarrer le travail courant dès que la situation s'améliorera.

La Solidarité s'exprime au quotidien :

Dans la dynamique des plans Grand froid et Canicule, nous avons repris la liste des personnes âgées ou fragiles pour les appeler et écouter leurs besoins. Nous essayons d'y répondre au nom de la Commune et aussi de façon individuelle. Nous avons gardé les masques de la Grippe Aviaire et ceux-ci ont été distribués en lien avec notre Maison médicale, aux personnes qui en avaient besoin : employés communaux et élus dans leurs missions, personnel médical, aides ménagères pour leur travail quotidien auprès de nos aînés, MAFPAH dans ses fonctions d'accueil...

Les citoyens Cellois ont exprimé leur solidarité par des aides de voisinage (courses et appels téléphoniques) et d'autres se sont lancés dans la fabrication de masques de protection en tissu... Soyez tous chaleureusement remerciés.

Enfin, je remercie les commerces qui ont continué à nous nourrir dans l'adversité : boulangerie et alimentations de Dun le Palestel et des communes environnantes, commerces ambulants et aussi les Conseillers Municipaux qui ont proposé durant quelques jours un dépôt de pain dans le bâtiment de l'ancienne bascule, mais ont dû s'interrompre pour des problèmes techniques et de sécurité.

Heureusement, le Magasin de proximité Court-Circuit continue de nous propo-

ser des offres variées et de qualité venant de producteurs locaux et l'épicerie de La Taverne va rouvrir le 1<sup>er</sup> Avril avec des produits de consommation courante.

Tout cela va nous permettre d'attendre la fin

du confinement dans de meilleures conditions.

En attendant des jours meilleurs, que chacun prenne des précautions et se confine pour garder la santé et préserver celle des autres.

*Claude Landos*

---

## Résultats des élections municipales :

Le 15 mars 2020, les Cellois votaient pour élire les 15 membres du conseil municipal, parmi 16 candidats. Les 15 candidats suivants ont obtenu la majorité absolue des voix exprimées au premier tour et sont élus. Le taux de participation s'établit à 56,6 % des électeurs inscrits de La Celle Dunoise. Celui du premier tour des élections municipales 2014 était de 78,19 %.

David LAMOUREUX : 80,95 %

Catherine GODIN : 78,75 %

Jérôme DUCHER : 78,38 %

Xavier DEVAUX : 78,02 %

Jacques-André BOQUET : 77,28 %

Didier LAMOUREUX : 76,92 %

Claude LANDOS : 75,82 %

Isabelle EVRARD : 75,09 %

Arnela SALKANOVIC-TESSIER : 74,72 %

Aurélia FLUTEAU : 72,16 %

Isabelle MARTINI : 71,06 %

Nicolas DEUQUET : 70,69 %

Rémi DURIN : 68,13 %

Sylvain MAUCHAUSSAT : 64,83 %

Françoise DEMONJA : 57,5 %

---

## Loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19

La loi d'urgence précise la situation du 1<sup>er</sup> tour des élections municipales du le 15 mars 2020 :

Les candidats élus au premier tour des élections ne verront pas leur mandat remis en cause. Toutefois, pour des raisons sanitaires exceptionnelles, la loi du 23 mars 2020 prévoit que leur prise de fonction sera reportée au plus tard en juin.

Les élus municipaux de 2014 assurent leurs fonctions et toutes leurs délégations sont prorogées.

La loi d'urgence instaure également une information à l'attention des nouveaux élus du 1<sup>er</sup> tour dont l'entrée en fonction est différée : ils seront destinataires de la copie de l'ensemble des décisions prises par le maire. En revanche, ils n'exercent pas encore les prérogatives de leur mandat.

Pour la Communauté de communes du Pays Dunois, le conseil communautaire se réunira au plus tard trois semaines après le début des mandats de conseillers municipaux et communautaires à la date fixée par décret. En attendant, une prorogation du conseil communautaire sortant et de son exécutif est prévue.

Le prochain renouvellement général des communes est toujours prévu pour tous en mars 2026.

La loi reporte également la date limite d'adoption des budgets locaux au 31 juillet 2020 (au lieu du 30 avril initialement prévu).

## Informations et téléphones utiles pendant l'urgence sanitaire.

La gestion des urgences est assurée par l'ancien conseil municipal et un service minimum est maintenu. Par mesure de précaution, la Mairie est fermée au public. Un accueil téléphonique est assuré au 05.55.89.10.77, il prendra votre demande et vous orientera.

Les élus contactent les personnes les plus vulnérables de la commune pour être à leur écoute et tenter de répondre à leurs besoins dans la mesure du possible. Il est possible de joindre par ailleurs Madame Catherine Godin, adjointe qui centralise les demandes au numéro 06 84 86 85 64.

### Taverne du Poney qui tousse

L'épicerie de la Taverne rouvre le 1<sup>er</sup> avril, ouverture de 9h à 13h du lundi au samedi, avec les produits d'épicerie et un dépôt de pain. Des plats à emporter pourront aussi être proposés sur commande au 06 22 85 53 28.

### Magasin de producteurs (Court circuit)

Le magasin de producteurs du centre Bourg continue d'assurer les permanences, les vendredis de 16h à 19h et les samedis de 9h30 à 12h30, avec une variété de produits : œufs, volailles, légumes, pain, yaourts et fromages plus de l'épicerie en vrac et du vin, bière, miel, confitures, tisanes etc.

### Commerçants ambulants :

Le Boucher de Bonnat, Patrick Guyot, continue de passer à la Celle, le vendredi matin. Renseignements et commandes au 09 52 76 60 80.

### Attestation de déplacement dérogatoire

Nous rappelons que cette attestation sur l'honneur doit être remplie pour chaque déplacement hors du domicile, Vous devez indiquer la date et l'heure de départ. Pour ceux qui ne disposent pas du matériel nécessaire pour télécharger et imprimer l'attestation la municipalité en déposera dans la boîte à livres (devant l'Auberge des pêcheurs) et à l'épicerie de la Taverne, il aussi possible de l'écrire à la main sur papier libre. N'oubliez pas d'avoir à chaque fois, sur vous cette attestation pour pouvoir la présenter aux contrôles !

L'amende pour défaut de ce document est actuellement de 135 euros et de 200 euros pour récidive dans les 15 jours.

### Arrêté préfectoral n° 23-2020-03-31-00131 mars 2020

Le déplacement et le regroupement de toute personne sur les plages et rives des plans d'eau intérieurs et les rives des cours d'eau sont interdits sur le territoire du département jusqu'au 15 avril 2020 (date qui sera renouvelée le cas échéant), pour quelque motif que ce soit, à l'exception des déplacements liés à une activité professionnelle exigeant la proximité immédiate de l'eau.

Dans cette épreuve nous devons être solidaires entres voisins, les plus faibles et les plus âgées doivent pouvoir compter sur les plus jeunes, moins sensibles au virus, notamment pour éviter les sorties en magasin si possible.

COVID-19

# CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



**Se laver très régulièrement  
les mains**



**Tousser ou éternuer  
dans son coude**



**Utiliser un mouchoir  
à usage unique et le jeter**



**SI VOUS ÊTES MALADE  
Porter un masque  
chirurgical jetable**



Vous avez des questions  
sur le coronavirus ?

[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)

**0 800 130 000**

(appel gratuit)